



Rapport du président du jury Concours d'auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe Session 2012

Le concours d'auxiliaire de puériculture territorial de 1^{ère} classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I. CONCOURS D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

A. Calendrier

Périodes d'inscription	13 décembre 2011 au 19 janvier 2012
Période de retrait des dossiers	13 décembre 2011 au 11 janvier 2012
Date limite de retour des dossiers	19 janvier 2012
Épreuve d'admission	Les 8, 9, 12, 13 et 14 mars 2012
Publication des résultats	25 avril 2012

B. Inscriptions

663 candidats ont retiré un dossier d'inscription :

- 619 par Internet (près de 93 %),
- et 44 dossiers par courrier ou à l'accueil du CDG 35.

409 candidats ont retourné leur dossier d'inscription dans les délais.

2 candidats ont souhaité annuler leur inscription.

Sur 409 candidats inscrits, 15 candidats non pas été admis à concourir. Ainsi, 394 candidats ont été admis à concourir et convoqués à l'épreuve orale d'admission.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 70.

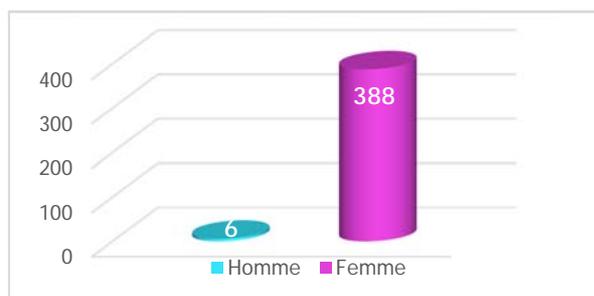
II. CANDIDATS

A. Origine géographique

REGION D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Bretagne	222	317 soit 80,50 % des convoqués
Pays de la Loire	77	
Basse Normandie	13	
Haute Normandie	5	
Hors Grand Ouest (dont 2 domiciliés dans les DOM TOM)	77	77 soit 19,50 % des convoqués

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 46 départements différents.
56 % des candidats admis à concourir sont originaires des 4 départements bretons (dont 39% en Ille et Vilaine).
La majorité des admis à concourir vivent en Ille et Vilaine (au nombre de 87).

B. Répartition hommes-femmes

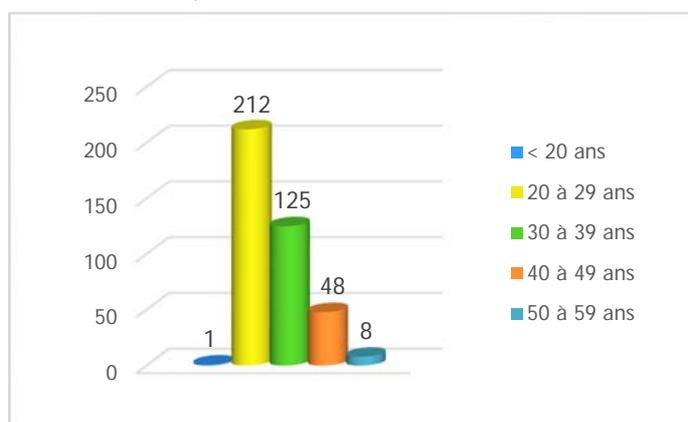


Sans surprise, les femmes représentent la grande majorité des inscrits (98 %).

C. Tranches d'âge

L'âge moyen des admis à concourir est de 31 ans.

Age des admis à concourir



On observe que les candidats âgés de 20 à 29 ans représentent 54 % des admis à concourir.

III. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A. Déroulement

L'épreuve d'entretien s'est déroulée les 8, 9, 12, 13 et 14 mars 2012 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Sur les 394 candidats convoqués, 327 candidats étaient présents (soit 17 % d'absentéisme).

Rappel de l'épreuve :

Entretien permettant d'apprécier les capacités professionnelles du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

Durée : 15 minutes

Quatre groupes de trois examinateurs, dont les membres du jury, ont été mobilisés pour chacun de ces cinq jours.

Lors de la première journée d'épreuve, les membres du jury présents se sont réunis afin de délibérer sur les modalités de déroulement de ces épreuves. L'objectif était de garantir un égal traitement de tous les candidats et de permettre de départager ces candidats apparemment de même niveau (les candidats devaient en effet justifier d'un diplôme professionnel pour s'inscrire au concours).

Ils ont ainsi décidé que chacun des candidats devraient répondre à 1 ou 2 mises en situation professionnelle afin de voir notamment les comportements, les réactions des candidats s'ils se trouvaient confrontés à une telle situation.

A partir des réponses apportées par chaque candidat, les examinateurs ont été attentifs à apprécier à la fois :

- le savoir-faire technique,
- le savoir-être,
- la capacité du candidat à donner du sens à sa réponse,
- la capacité du candidat à prendre du recul par rapport à sa pratique professionnelle,
- le soin apporté par le candidat dans la construction de son propos.

La disparition de l'épreuve de questionnaire à choix multiples, qui constituait un moyen efficace et objectif de mesurer notamment la maîtrise des connaissances professionnelles de base, impose en effet d'accroître fortement le niveau d'exigence de l'épreuve orale.

B. Résultats de l'épreuve d'entretien

Nombre de Candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Moyenne sur 20	Note la plus basse	Note la plus haute
327	1	44	145	137	13,38	4	18,50

C. Observations du jury

Le jury estime pertinente la vérification des connaissances et aptitudes professionnelles sous forme de mises en situation professionnelle, et préconise la systématisation de questions permettant de mesurer à la fois l'implication des professionnels dans les projets au service du développement de l'enfant, ainsi que la maîtrise des différents protocoles permettant d'assurer le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de préserver la santé de l'enfant.

Le jury déplore le manque de préparation de certains candidats, ainsi que la méconnaissance de l'environnement territorial.

Les membres du jury soulignent que le temps réglementaire de 15 minutes, s'agissant d'une unique épreuve, nécessite que l'entretien soit vivant.

D. Candidats admis

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir le seuil suivant :

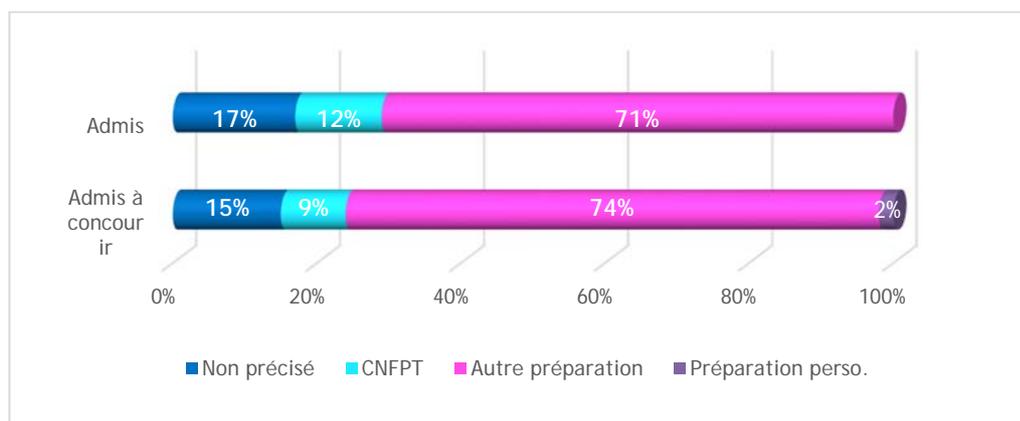
		Épreuve orale d'admission	
Nombre de présents		327	
Nombre de postes		70	
Meilleure note		18,50 / 20	
Nombre de candidats ayant une note > ou égale à 10 / 20		282 soit 85,60 %	
Décision du jury	Seuil		Nb d'admis
	16,5		66

Dans l'impossibilité de départager 35 candidats ex-aequo, le jury a décidé à l'unanimité de ses membres d'admettre 66 candidats à cette session 2012 du concours d'auxiliaire de puériculture, et ainsi de perdre 4 postes.

E. Préparation à l'épreuve

En ce qui concerne la préparation au concours, les 66 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle à l'épreuve : 71 %,
- avoir subi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 12 %.



IV. ANALYSE ET CONCLUSION

Pour conclure, les membres du jury soulignent la difficulté de départager des candidats sur une épreuve unique d'admission de courte durée (15 minutes). Le jury attire ainsi l'attention des candidats sur le fait qu'il leur appartient de se « démarquer » des autres candidats (mise en valeur, positionnement). Seuls les meilleurs (seuil de 16,50 / 20) peuvent être admis au concours, sans pour autant que cela remette en cause les capacités professionnelles des autres candidats non admis.

Fait à Thorigné Fouillard, le 30 avril 2013

Le Président du jury

Louis LE COZ
Maire adjoint de Redon